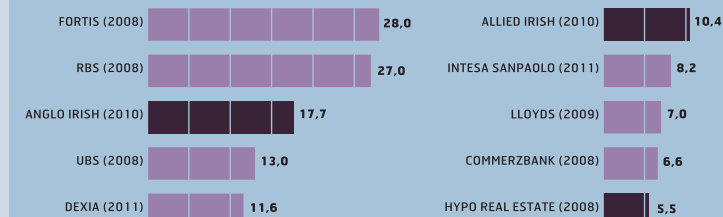


LE TOP 10 DES PERTES ANNUELLES DES BANQUES EUROPÉENNES

TOTAL : 135 MILLIARDS D'EUROS, COUVRANT LA PÉRIODE 2008-2011

■ BANQUE UNIVERSELLE
■ BANQUE RÉGIONALE/SPECIALISÉE

* LES ÉCHOS ** SOURCE: ALPHA VALUE

UNE DESTRUCTION DE VALEUR SIGNIFICATIVE

ÉVOLUTION DE LA CAPITALISATION BOURSÈRE AJUSTÉE DES RECAPITALISATIONS SUR LA PÉRIODE 2007-MAI 2012

BANQUES FRANÇAISES*

-81%

38 BANQUES DE 13 PAYS

-70%

BANQUES COMMERCIALES**

-61%

VALEURS EUROPÉENNES (465 SOCIÉTÉS TOUS SECTEURS)

-16%

*BNP PARIBAS, SOCIÉTÉ GÉNÉRALE, CASSA, NATIXIS
**EXCEPTÉ LES QUATRE BANQUES FRANÇAISES, RBS, DEUTSCHE BANK, CREDIT SUISSE, UBS

BANQUE

Le cabinet indépendant Alphavalue estime que la réforme promise par François Hollande doit permettre de récupérer de la valeur aux actionnaires sans léser les clients et l'intérêt général.

Séparation des activités dans la banque : la note d'analystes qui jette un pavé dans la mare

En pleine campagne législative, Alphavalue donne de la voix sur les engagements de François Hollande. Son sujet : la séparation des activités entre la banque de dépôts et la banque dite « casino », en référence aux activités de trading. Le bureau d'études indépendant réclame la mise en place rapide de cette mesure en Europe et spécialement en France. Une initiative jusqu'à présent rare chez les analystes. « Les actionnaires ont encaissé une perte de valeur de 81 % depuis 2007 sur les 4 ban-

ques françaises cotées (BNP Paribas, Société Générale, Crédit Agricole SA et Natixis), ils ont leur mot à dire sur une solution qui pourrait leur faire récupérer de la valeur et être aussi bénéfiques aux autres parties prenantes », lance ainsi Christophe Nijdam, analyste bancaire chez Alphavalue.

Retour du « Glass-Steagall Act »

Dans un ton propre à cet ancien banquier passé par les salles de marchés new-yorkaises du Crédit Lyonnais, du CCF et du Crédit

Nord, la prise de position est pour le moins tranchée : il milite carrément pour la mise en place d'un « Glass-Steagall Act » consistant en une séparation pure et dure de la banque d'investissement de l'activité de banque de dépôts et d'entreprise. Ce principe avait été mis en place après la crise de 1929 aux États-Unis et avait perduré jusqu'au milieu des années 1990. « C'est à partir de la fin du « Glass-Steagall Act » que la finance a commencé à déra- »

Recensant le pour et le contre des options actuellement en cours (lire ci-contre), le bureau d'études estime qu'un retour au « Glass-Steagall Act » serait la meilleure des options pour toutes les parties prenantes (actionnaires comme clients et déposants) sauf pour les dirigeants et les traders. « Mais ces 2 % de la population des salariés de banques prennent en otage les 98 % restant ! », avance Christophe Nijdam.

« Séparer n'est pas arrêter »

Les banques françaises se défendent face à une telle réforme en mettant en avant que leur modèle de banque universelle a le mieux résisté pendant la crise. « Faux », estime l'analyste. Pour lui, c'est oublier que Fortis et ING, deux banques universelles, ont dû être sauvées par les États et ont réalisé les plus grosses pertes annuelles en Europe depuis 2008. En tout, dans le Top 10 des banques ayant enregistré les pertes annuelles les plus importantes, figurent 7 banques universelles. En outre, sur 882 milliards d'euros de destruction de valeur pour les actionnaires (chute de capitalisation boursière et recapitalisations) générés par les banques européennes depuis le début de la crise, 164 milliards d'euros sont dus uniquement aux banques françaises, calcule-t-il.

« Séparer les banques d'investissement ne veut pas dire les arrêter. On pourrait créer des champions sur ces activités, par exemple en fusionnant les banques d'investissement de BNP et celles de Natixis, ou encore celles du Crédit Agricole et de la Société Générale. Elles seraient alors numéro trois et quatre européens », estime Christophe Nijdam. Pour lui, ces séparations assureraient la protection des déposants et ne seraient pas destructrices d'emplois : les banques auraient même besoin de recruter certaines fonctions dans la banque d'investissement comme les « coverage senior banker ». Quant aux actionnaires, ils pourraient choisir d'investir soit sur la banque de détail, soit sur la banque d'investissement.

Mais le « Glass-Steagall Act » ne devra pas être la seule mesure à mettre en place. « Il ne protège pas contre le risque systémique à lui seul », reconnaît Christophe Nijdam, citant les activités de dérivés dans le monde et « qui représentent dans leur définition large 10 fois le PIB mondial. C'est devenu monstrueux, digne d'une arme de destruction massive ! », estime l'analyste. Les régulateurs ont encore du pain sur la planche.

RÉJANE REBAUD

Lire également
« Crible » page 39

LES OPTIONS

Pour le projet de François Hollande visant les banques, Alphavalue dénombre trois options :

- **L'option Vickers** : du nom du rapport de son auteur publié en Grande-Bretagne. Il prône la filialisation de la banque de détail et la banque commerciale par rapport aux activités de marché et de financement des institutions financières et internationales. Une règle qui doit entrer en vigueur à partir de 2019.
- **L'option Volcker** : c'est la moins décrite par les banques françaises. Aux États-Unis, elle vise à interdire le trading pour compte propre, progressivement à partir de juillet prochain.
- **Le « Glass-Steagall Act »** : il s'agit de la séparation totale entre banque de détail et commerciale d'un côté et la banque d'investissement de l'autre. Ce principe a été en vigueur aux États-Unis après la crise de 1929 et jusqu'au milieu des années 1990.
- Le cabinet d'étude ne s'est toutefois pas prononcé sur une éventuelle quatrième option qui pourrait être trouvée par la Commission européenne, qui travaille actuellement sur le sujet.

“Vous allez aimer le Classique”

FESTIVAL

radio classique

PARIS 101.1 FM

15-16-17 JUIN 2012

OLYMPIA

BRUNO COQUATRIX

RÉSERVATIONS : 0 892 68 33 68 ou 0 892 68 36 22

Magasins Fnac, Carrefour et points de vente habituels

www.radioclassique.fr - www.olympiahall.com - www.fnac.com

CAISSE D'ÉPARGNE ÎLE-DE-FRANCE

L'EXPRESS

Orchestre de Paris

PARIS 101.1 FM

ANOUS PARIS

le Parisien

Les établissements français rejettent depuis longtemps l'idée d'un « Glass-Steagall Act »

A travers la Fédération bancaire française (FBF), les établissements hexagonaux prônent plutôt une règle Volcker adaptée à la France.

Les banques françaises ont toujours été claires sur ce point : elles ne veulent pas entendre parler de séparation entre leurs activités de banque de détail et celles de banque d'investissement et de financement. Encore peu inquiètes d'une telle perspective avant l'élection de François Hollande, l'état semble pourtant se resserrer. Dans le programme du candidat Hollande, il était bien inscrit : « Je séparerai les activités des banques qui sont utiles à l'investissement et à l'emploi, de leurs opérations spéculatives. » Le gouvernement n'a toutefois pas encore précisé les modalités techniques avec lesquelles il compte procéder ni défini lesdites activités spéculatives. Du coup, toutes les hypothèses restent ouvertes en apparence.

En Europe, un groupe de travail monté en début d'année et présidé par Eikki Liikanen, le gouverneur de la Banque de Finlande, est chargé d'examiner la question, en privilégiant l'étude des règles mises en chantier aux États-Unis et en Grande-Bretagne. Attendu à l'ori-



Pour Frédéric Oudéa, « l'enjeu est de continuer à avoir une banque de détail solide, mais aussi des activités de banque de financement et d'investissement performantes. »

gine pour cet été, son rapport ne devrait pas sortir avant octobre. « Il est important de s'inscrire dans le calendrier européen », note-t-on du côté de la Fédération bancaire française (FBF), qui représente les ban-

ques françaises. En avril, Frédéric Oudéa, le président de la FBF, affirmait que « les banques françaises sont prêtes à ce qu'une réglementation européenne s'inspire de la règle Volcker. L'enjeu est de continuer à avoir une banque de détail solide, mais aussi des activités de banque de financement et d'investissement performantes car, paradoxalement, la nouvelle réglementation balaie via l'imposition le développement du financement des économies européennes par le marché ».

De son côté, BNP Paribas ne s'oppose pas non plus à la perspective de réformes. « Il faut un cadre nouveau pour tourner la page », déclarait Jean-Laurent Bonnafé, son directeur général, mi-mai au « Monde ». « La France adoptera un cadre qui lui correspond. » Il faut dire que le récent « accident » de trading survenu chez JP Morgan et la remise sur le devant de la scène de l'affaire Kerviel ne plaident pas pour les banques. « Nous partageons cette idée de finaliser l'évolution de la réglementation bancaire, en s'attachant à ce que les dépôts soient bien gérés en toute sécurité dans les établissements et que leur mobilisation serve effectivement le développement de l'économie et contribue à la création d'emplois », avait dit le dirigeant. R. R.